

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 15 FEVRIER 2024 - N° 2024/08B**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 février 2024

Date d'affichage : 16 février 2024

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER et Christophe METREAU

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU

Etaient absents : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Projet de régénération des 4 courts de tennis de la commune**Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à des travaux de régénération de ses 4 courts de terrains de tennis extérieurs qui présentent une usure très importante. L'objectif de cette rénovation est de pouvoir remettre à neuf ces quatre courts de tennis.

Les années passant et malgré un entretien des services techniques, l'usure est devenue irréversible (fissures, décalages de dalle, grains de surface qui se détachent, cloques, peinture qui blanchit et qui n'accroche plus...).

Pour la pratique du tennis, le sol est d'une importance capitale. Afin de pouvoir utiliser les 4 courts de tennis, la rénovation présente de nombreux avantages :

- Permettre aux joueurs de jouer sur un terrain lisse sur lequel les risques de blessures seront réduits. Par ailleurs, la rénovation permettra de remplacer tous les équipements vétustes sur votre terrain pour avoir un terrain sécurisé
- Permettre d'avoir quatre terrains quasi neuf
- Permettre d'avoir des courts de tennis sans imperfections

Ce projet de régénération des 4 courts de terrains de tennis permet également aux joueur d'évoluer en toute sécurité (sol non glissant et non fissuré) et de respecter les normes de sécurité. Les sols de ce type de terrains sont précieux et malgré tout fragiles. Pour assurer leur durabilité, il est donc indispensable de faire intervenir un prestataire compétent en la matière.

La rénovation des 4 courts de terrains de tennis de Montguyon doit répondre à de nombreux critères assurant sa résistance, sa sécurité et surtout sa durabilité. Elle doit répondre aux homologations et aux normes de conformité requises.

Un nouveau bureau associatif du club de tennis a été formé en tout début d'année 2024. Avec son projet de développement, le nouveau bureau souhaite disposer d'équipements de qualité pour les activités de ce club.

Le nombre de licenciés devrait réellement augmenter durant l'année et pour les années à venir. Pour toutes ces raisons, la commune se doit de proposer aux membres du nouveau bureau des équipements rénovés.

Le montant des travaux s'élève à 20 180,00 euros HT.

Monsieur le Maire précise que la commune peut obtenir un soutien financier du Conseil départemental de la Charente Maritime à hauteur de 25% du montant HT de travaux de 22 180,00 euros soit une subvention potentielle de 5 045,00 euros.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

COMMUNE DE MONTGUYON

REGENERATION DES 4 COURTS DE TERRAINS DE TENNIS

| Coût estimatif de l'opération | |
|---|----------------------------|
| Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés) | Montant prévisionnel HT |
| Régénération des 4 courts de tennis (travaux) | 20 180,00 € |
| Coût HT | 20 180,00 € |

| Plan de financement prévisionnel | | | | |
|--|---|-------------------------|--------------------|----------------------|
| Financeurs | Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant) | Base subventionnable | Montant HT | Taux intervention |
| Conseil départemental au titre de la politique sportive (investissement) | Sollicité | 20 180,00 € | 5 045,00 € | 25,00 % |
| Sous-total | | | 5 045,00 € | |
| Autofinancement | | | 15 135,00 € | 75,00 % |
| Coût HT | | | 20 180,00 € | 100,00 % |

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le projet de régénération des 4 courts de terrains de tennis, le montant des travaux HT de 20 180,00 euros et la demande de soutien financier auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 25% soit une aide potentielle de 5 045,00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de :

- **VALIDER** le projet de régénération des 4 courts de tennis de la commune,
- **VALIDER** le montant HT des travaux de 20 180,00 euros,
- **VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 25% soit une aide potentielle de 5 045,00 euros (25% de 20 180,00 euros),
- **CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

